

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES ouverts au titre de la session 2025,
- Vu l'arrêté du 6 février 2025 nommant le jury du concours externe du CAPES, section langues régionales : catalan, pour la session 2025,
- Vu la proposition de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour l'épreuve d'admissibilité du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

M. Manuel AROCA
Professeur certifié

Mme Nathalie GAU
Professeure agrégée

M. Sergi MONTEMONT
Professeur certifié

M. Joan PEYTAVI-DIXONNE
Professeur des universités

M. Roger-Daniel SUAREZ
Professeur certifié

Académie de MONTPELLIER

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 19 février 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU